

# **Sécurité du travail: protection des travailleurs contre l'exposition aux agents cancérogènes**

1995/0229(SYN) - 07/04/1997

En rappelant que presque 10 millions de travailleurs ont été victimes des maladies professionnelles et que les risques dus à l'ambiance de travail sont à l'origine d'environ 4% des morts par le cancer, le rapporteur a déploré que le Conseil ait accepté seulement 5 des amendements de la 1ère lecture; il a donc insisté pour que ne soit pas retardée l'introduction d'une valeur limite atmosphérique pour le benzène et pour que la transposition de la présente directive dans les législations nationales ne soit pas reportée au-delà du 31/12/1998. Pour la Commission, Mme Bjerregaard a regretté de ne pas pouvoir accepter les amendements déposés.